

**Suite non substantielle donnée à la résolution non législative du
Parlement européen sur
la Banque centrale européenne - rapport annuel 2025**

- 1. Rapporteur:** Johan VAN OVERTVELDT (ECR / BE)
- 2. Numéro de référence:** 2025/2182(INI) / A10-0002/2026 / P10_TA(2026)0034
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 10 février 2026
- 4. Commission parlementaire compétente:** commission des affaires économiques et monétaires (ECON)
- 5. Commissaire compétent:** Valdis DOMBROVSKIS

Motif: la Commission ne donnera pas de réponse sous forme de fiche à la résolution P10_TA(2026)0034 du Parlement européen, étant donné qu'elle ne contient pas d'invitation adressée directement à la Commission. Le débat en plénière du 10 février 2026, en présence du commissaire Dombrovskis, a abordé de manière exhaustive les points de la résolution.